

## Procès-Verbal Bureau syndical du 26/11/2025

Étaient présents : Marc GAUTIER, Pascal Gentil, Alain PERROT, Freddy REY Jean-Louis REYNAUD,

Étaient excusés : Daniel BATON, Dominique COMBAZ, Williams DUFOUR

Etaient absents : /

Assistaient également à la réunion : Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative et Sébastien Bordier chargé de mission prévention des inondations.

Secrétaire de séance : Pascal Gentil

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence.

### **Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 24/09/2025 :**

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

#### **Le Bureau Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité**

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 24/09/2025
- 3) Préparation du Conseil Syndical du mercredi 17 décembre 2025 :
  - Présentation des nouveaux agents : Marianne Delaporte / Mathieu Guillou
  - Points techniques :
    - Présentation et validation du contrat Eau et Climat
    - Point d'avancement PTGE
    - Point d'avancement PAPI
    - Point communication
  - Présentation du DOB
  - Délibérations :
    - Convention de mise à disposition 2025 Département de l'Isère
    - Création poste catégorie A /suppression poste catégorie B
    - Création poste sobriété en eau
    - Convention de mandat CDG 38 chèque déjeuner
    - Validation du document unique
    - Demande de financement missions 2026
    - Divers : prochaines dates

Suivez notre actualité !

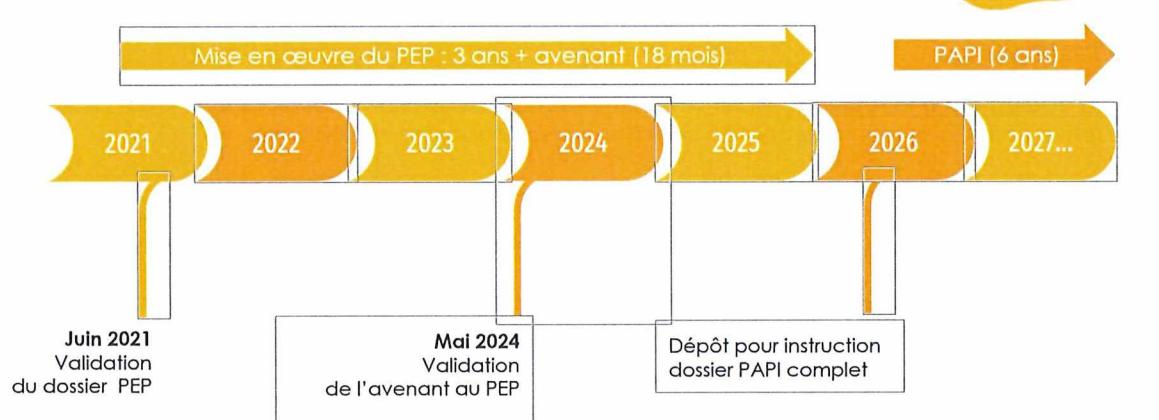
[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



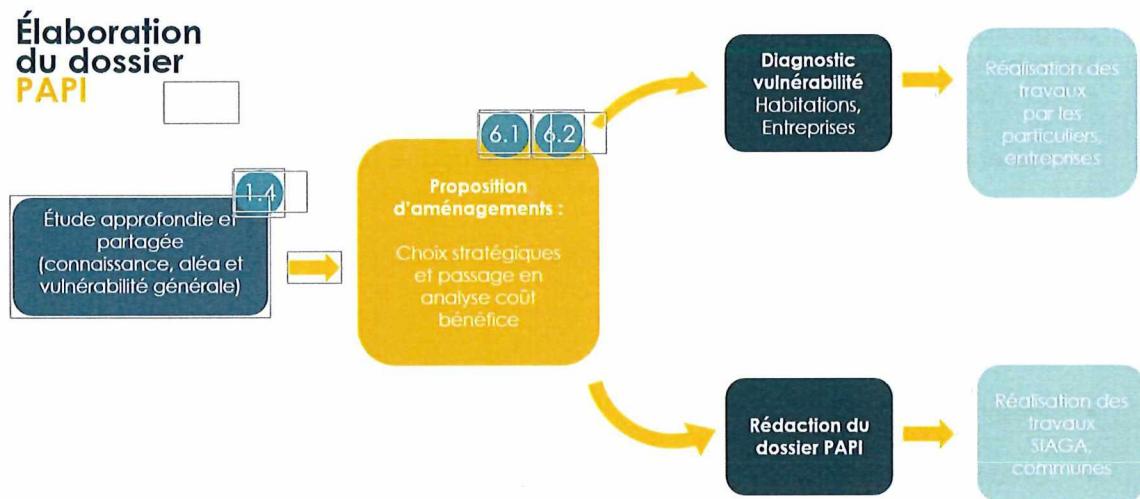
27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

## Point technique

- 1- Point d'avancement PAPI : Sébastien Bordier prend la parole et rappelle la chronologie :



Il explique ensuite le déroulement de l'élaboration du dossier PAPI



Il donne ensuite le résultat de l'étude qui propose 37 propositions d'aménagements pour un budget de 46 millions d'€ H.T. qui nécessite de faire une priorisation des projets comme suit :

**Priorité 1** : Proposition retenue, passage en ACB si éligible puis travaux dans le futur PAPI si analyse positive (un projet concerné).

**Priorité 2** : Réalisation de certains projets en PAPI 2 possible

**Priorité 3** : Projet non retenu ou réalisé à plus long terme

Il explique ensuite la méthodologie de priorisation des projets : le choix des projets est en fonction de leur **pertinence**, basée sur les paramètres de vulnérabilité (niveau de protection visé, nombre de personnes en zone inondable, présence d'ERP, coût du projet etc.).

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

Il donne les contraintes d'éligibilité au financement FPRNM : un projet de protection contre les inondations, mené par un GEMAPlen est finançable jusqu'à 50% par le Fond Barnier (FPRNM) dans la mesure où la commune est dotée d'un document de prescription des risques PPR ou R111-3.

Sur les 58 communes sur le territoire, 11 sont dotées d'un PPRi ou R111-3, soit 47 communes non dotées soit 81% du territoire. Par conséquent, 13 projets sont éligibles au FPRNM, soit uniquement 1/3 des projets identifiés.

En conclusion l'estimation des besoins en aménagements est supérieure aux capacités financières du SIAGA (ensemble des projets > 40 millions d'euros) et la couverture PPRi et R111-3 est très faible. Il est donc proposé de faire une priorisation des projets selon méthodologie de hiérarchisation et une prise en compte des projets bénéficiant du FPRNM offrant deux scénarios :

- **Scénario 1** : il est proposé l'aménagement suivant : Saint Pierre d'Entremont : Guiers et Cozon, Saint Laurent du Pont : Trois projets : Guiers mort, R des Tuilerie et Guinard, Saint-Genix : Reprise Combe Gilly, zone d'expansion de crue, Aoste : Arasement digue Bièvre aval / restauration EBF, Entre Deux Guiers : Guiers Mort, confortement du parement de la digue de la Broue, Aoste : Confortement de la digue des Autrichiens, projet contributif : Belmont Tramonet, 3 lacs – Renaturation et confortement de la digue du camping.

**Tableau financier scénario 1** : (reste à charge SIAGA 3 707 250 € + autres MOA 51750 € + financement FNRPM 3806 550 € + 2158753 €).

Saint-Laurent-du-Pont - Réhausse de la passerelle des écoles Confortement de berge le long du Camping de Saint Laurent du Pont (100 ml)	103 500 €	Priorité 1
Combe Gilly - Scénario 3 : Bassin, zone d'expansion de crue à l'amont, reméandrage et stabilisation du lit	930 000 €	Priorité 2
A St laurent du pont : plage de dépôt, aménagement d'un chenal, amélioration entonnoir du pont	113 000 €	Priorité 2
Aoste : Arasement de la digue aval de la Bièvre et restauration de l'EBF	1 397 000 €	Priorité 2
Renforcement du parement de la Digue de la Broue	153 000 €	Priorité 1
Travaux de confortement et de réhausse du système d'endiguement des Autrichiens en amont du pont de St Genix (T4b)	3 800 000 €	Priorité 1
<b>Sous Total € HT Axe 6 et 7</b>	<b>7 565 500 €</b>	
Travaux de renaturation du Guiers confluent Thier - Aménagement connexe - SE 3 lacs Renforcement du parement - création d'un sabot * <b>NON ELIGIBLE FPRNM</b>	2 158 753 €	Priorité 1
	<b>9 724 253.00 €</b>	

- **Scénario 2** : il est proposé l'aménagement suivant : tous les aménagements du scénario 1, Pont de beauvoisin 38 : Putarel, Pont de Beauvoisin 73 : Aigue Noire, Saint Béron : La Perche et le Bajat, Saint Geoire en Valdaine : Le Verderet, Saint Martin de Vaulserre : Le Malafossant, Granie : Le Luysac, Les Echelles : La Pisserotte, projet contributif : Belmont Tramonet - 3 lacs – Renaturation et confortement de l'ouvrage.

**Tableau financier scénario 2** : (reste à charge SIAGA 9 123 200 € + autres MOA 51750 € + financement FNRPM 3387550 € + 2158753 €) :

N° FICHE ACTIONS PAPI	CODE SD PEP	LIBELLE ACTIONS	MONTANT € HT	
6.1	PTR.01	Scénario 1 : Pont Beauvoisin Putarel - recalibrage du franchissement de la RD82, gestion ripisylve	110 000 €	Priorité 1
6.2	PRC.01	St Béron - Le Perche - aménagement du lit, restauration d'une zone de blocage des matériaux	96 000 €	Priorité 1
6.3	BJT.01	Scénario A : Le Bajat à St Béron : aménagement d'une zone de décharge des flottants, renforcement des berges et du lit	546 000 €	Priorité 1
6.4	GUV.01	St Pierre d'Entremont : protection de berge, plan de gestion sédimentaire, reprise pont Jacquet	1 039 000 €	Priorité 1
6.5	GNA.01	St Laurent - Plan de gestion des ouvrages : pose de repère travaux rampe d'accès et diagnostic de l'ouvrage passage couvert (Inspection caméra)	30 000 €	Priorité 1
6.6	AGN.01	Pont Beauvoisin - Aigue Noire - Scénario 3 - Solution fondée sur la nature : Maîtrise du risque embâcle, réaménagement du champ d'expansion des crues et de rénaturer du cours d'eau et de sa zone humide	1 566 000 €	Priorité 1
6.7	GUM.03	Saint-Laurent-du-Pont - Réhausse de la passerelle des écoles Confortement de berge le long du Camping de Saint Laurent du Pont (100 ml)	103 500 €	Priorité 1
6.8	VRD.01	Scénario 2 : recalibrage et remise à ciel ouvert ruisseau du Verderet saint Geoirs en Valdaine	384 000 €	Priorité 1
6.9	MAL.01	Malafossant - Scénario 3.bis : Création d'un chenal de dérivation	298 000 €	Priorité 1
6.10	CBG.01	Combe Gilly - Scénario 3 : Bassin, zone d'expansion de crue à l'amont, reméandrage et stabilisation du lit	930 000 €	Priorité 2
6.11	LUY.01	Granieu : valorisation zone humide et bassin de 75 000m3	1 366 000 €	Priorité 2
6.12	PST.01	Scénario 1 : Lotissement du Maillet : Protection de berge, bassin, canal de décharge	1 100 000 €	Priorité 2
6.13	TUI.01	A St laurent du pont : plage de dépôt, aménagement d'un chenal, amélioration entonnoir du pont	113 000 €	Priorité 2
6.14	BIE.01	Aoste : Arasement de la digue aval de la Bièvre et restauration de l'EBF	1 397 000 €	Priorité 2
7.1	GUM.04	Renforcement du parement de la Digue de la Broue	153 000 €	Priorité 1
7.2	GUA.03	Travaux de confortement et de réhausse du système d'endiguement des Autrichiens en amont du pont de St Genix (T4b)	3 800 000 €	Priorité 1
<b>Sous Total € HT Axe 6 et 7</b>			<b>13 031 500 €</b>	
PJ 1	-	Travaux de renaturation du Guiers confluence Thier - Aménagement connexe - SE 3 lacs Renforcement du parement - création d'un sabot	2 158 753 €	Priorité 1

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

Analyse des scénarios :

N° SCENARIO	NOMBRE ACTIONS	MONTANT € HT	AUTOFINANCEMENT DU PROGRAMME SUR 6 ans		AVANTAGES	INCONVENIENTS	REMARQUES
N°1	6 pour l'AXE 6 Ralentissement des écoulements  2 pour l'AXE 7 Ouvrage de protection hydraulique	7,5 M€ HT  2 pour l'AXE 7 Ouvrage de protection hydraulique	3,758 M€	49.7%	Toutes les actions sont financées par le FPRNM.  Le reste à charge SIAGA supportable pour les collectivités contributrice	Uniquement une partie des actions P1  8 actions P1 non inscrites aux enjeux importants	Hypothèse pour un plan de financement défavorable sans subventions CD38  Autres financements dépendant des projets et à solliciter au démarrage (DETR ou fond vert)
N°2	14 pour l'AXE 6 Ralentissement des écoulements  2 pour l'AXE 7 ouvrage de protection hydraulique	13 M€ HT	9,123 M€	70,4%	Inscription de toutes actions classées en P1  Actions P2 financables	7 actions en autofinancement complet (100%)  Le reste à charge SIAGA difficilement supportable	Pour les Actions non finançables démarche PPR (prescription) à mettre en œuvre pour éligibilité au FPRNM ?  <b>VOIR AVEC DDT/PREFET ET COMMUNES</b>

Sébastien Bordier indique qu'il conviendrait d'ajouter au scénario 1, le projet du Putarel à Pont de Beauvoisin Isère car cela protégerait le lycée et le collège soit 1165 personnes pour un coût à charge du SIAGA de 110 000 €

Sébastien Bordier précise que ces montants concernent uniquement le programme de travaux axes 6 et 7 du PAPI ; Les axes 0 à 5 sont estimés à 1.5 millions d'euros et sont subventionnables à environ 40%.

Sébastien Bordier présente ensuite le planning prévisionnel du PAPI dont l'objectif est d'arrêter le schéma d'aménagement pour début 2026 :

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
 38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

	oct.-25				nov.-25				déc.-25				janv.-26				févr.-26				mars-26					
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
<b>Etape 1 : Actions 1.8 / 1.9 - DCE et avacement</b>																										
Action 1.8 - ACB																										
Suivi action																										
Action 1.9 - Rédaction PAPI / AMO																										
Consultation marché																										
Suivi action + AMO																										
<b>Etape 2 : Scenarii et choix stratégiques</b>																										
Ss étape 1 : Positionnement Etat et AE																										
Réunion services de l'Etat																										
Ss étape 2 : Stratégie programme actions																										
Réunions élus par secteur																										
Concertation Publique en ligne																										
Ss étape 4 : Passage dans les instances																										
Bureau SIAGA (validation)																										
CS SIAGA (délib)																										
COPIL PAPI + bilan PEP																										

- Action 5.1 : diagnostic de vulnérabilité : un bureau d'étude mandaté par le SIAGA effectuera un diagnostic de vulnérabilité sur chaque bâtiment identifié, il fera un rapport avec préconisation de travaux à réaliser, puis les travaux seront effectués. Ce diagnostic sera porté par le SIAGA et gratuit pour les propriétaires. Les travaux seront à l'initiative du propriétaire avec une assistance du SIAGA pour les démarches. Les bâtiments d'entreprise sont subventionnés à 40% par le FPRNM avec un plafonnement de 10% de la valeur du bien. Les bâtiments d'habitation sont subventionnés à 80% par le FRPNM avec un plafonnement à 36000€ ou 50% de la valeur du bien et sans condition de revenus.

2- Présentation et validation du Contrat Eau et Climat : Didier Girard indique que le contrat eau et climat se décline en deux phases de respectivement 3 ans et 2 ans, soit de 2026 à 2030.

Didier Girard informe les membres du Bureau Syndical que la Communauté de Communes de Yenne a décliné notre offre de convention de mandat pour réaliser des actions du contrat ;

Jean-Louis Reynaud ajoute qu'il y a eu une forte opposition de la part du SHR.

Didier Girard rappelle les étapes passées et indique que le contrat eau et climat va être présenté en comité de rivière le 26 novembre prochain, et sera validé par l'agence de l'eau d'ici avril 2026.

Didier Girard indique que la phase 1 comprend 127 actions dont 59 portées par le SIAGA, 19 par les autres MOA et 49 par des syndicats des eaux et communautés de communes et la phase 2 comprend 23 actions ; Le montant total est de 34 millions d'euros dont 9 millions d'euros pour le SIAGA, 10.4 M€ pour le SEA, 4.9 M € pour le SIEGA, 3,1 M€ pour le SIAEP, 1,6 M€ pour la CAPV, 1 M€ pour la CCLA, 0,3 M€ pour la CCY et 3.9 M€ pour les autres MOA pour 59 actions proposées : suivi qualité des eaux, agricole, communication, animation, biodiversité, continuité écologique, morphologie, milieux aquatiques et humides.

Les actions sont réparties en 4 volets : ressource pour 14.7 M€ sur 31 actions, milieux aquatiques et humides pour 8.9 M€ sur 54 actions, pollution pour 9.7 M€ sur 25 actions et transversal pour 0.7 M € sur 17 actions.

Il présente ensuite le modèle de tableau type d'aides :

		Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
MIA	Aide classique	50	8 791 196 €	5 558 925 €
	Aide solidarité	-	-	-
	Aide spécifique	1	18 000 €	14 400 €
RES	Aide classique	23	5 580 363 €	2 904 430 €
	Aide solidarité	1	470 000 €	329 000 €
	Aide spécifique	8	8 608 000 €	1 085 000 €
POL	Aide classique	18	8 099 926 €	2 114 991 €
	Aide solidarité	-	-	-
	Aide spécifique	6	-	556 840€
SUB	Aide classique	-	-	-
	Aide solidarité	-	-	-
	Aide spécifique	-	-	-
TSV	Aide classique	16	668 322 €	515 228 €
	Aide solidarité	-	-	-
	Aide spécifique	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>123</b>	<b>32 315 807 €</b>	<b>13 079 314€</b>

#### TABLEAU PDM PBACC

	Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
Pdm	24	13 755 506 €	6 674 465 €
PBACC	40	17 075 807 €	8 099 143 €

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

TABLEAU SYNTHESE

	Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
Aide classique	107	21 548 455 €	9 919 586 €
Aide solidarité	4	1 746 000 €	1 141 560 €
Aide spécifique	15	12 000 000 €	3 090 800 €
<b>Total AERMC</b>	<b>126</b>	<b>35 294 455 €</b>	<b>14 151 946 €</b>
Autres	-	-	-
<b>TOTAL contrat</b>		<b>35 294 455 €</b>	<b>14 151 946 €</b>

Didier Girard indique ensuite que l'agence de l'eau finance à hauteur de 12,9 M€ et l'autofinancement reste à 20.6 M €.

**3. Etude ressource en eau et élaboration d'un PTGE:** l'objectif d'un PTGE est de considérer les impacts du changement climatique et les évolutions des besoins, de faire un état des lieux des prélèvements actuels et de quantifier les prélèvements futurs tout en préservant le bon état du milieu, de quantifier l'eau à l'étiage dans les rivières, et de s'assurer que les volumes répondront à l'évolution des besoins à courts et moyens termes.

Le SIAGA fait faire une étude de volumes prélevable les phases 1 à 4 sont terminés (état des lieux des prélèvement et usage, amélioration des connaissances sur les ressources en eau, évolution et impact du changement climatique, quantification des besoins des milieux aquatiques) les phases 5 et 6(définition règles de gestion quantitative de l'eau(débit Objectif d'Etiage (DOE) ) et volumes prélevables associés) sont en cours et la phase 7 (Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) partage de la ressource de manière concertée et plan d'action) sera réalisée en 2026.

La répartition des prélèvements par usage est en brut de 71.2 Mm<sup>3</sup>/an dont 87% sont restitués au milieu et en net 9.2 Mm<sup>3</sup>/an.

Le PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et coconstruite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique pour aboutir un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) et permettre d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Il est prévu une réunion bilan de l'étude en janvier 2026 et sur l'année 2026 2 ateliers, 3 CoPil et 4 Cotech pour terminer l'année par une définition d'un programme d'actions.

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
 38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

➤ **Validation du document unique :** Didier Girard rappelle que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la direction à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entièr responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions. Il précise que celui est soumis à la validation de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail du Centre de Gestion qui sera sollicitée lors de sa séance du 02/12/2025.

➤ **Demande de financement missions 2026 :** Didier Girard indique qu'il convient de demander les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau concernant les missions 2026 qui permettront de mettre en œuvre le nouveau contrat eau et climat.

#### Divers :

Sabine Gandy donne aux membres du bureau les prochaines dates de réunions :

- Mardi 02/12/2025 à 14 heures : réception travaux zone de respiration de la Corderie
- Mercredi 17/12/2025 à 18H00 : Conseil Syndical
- Jeudi 18/12/2025 à 10h30 : CoPil Ripsylve (salle réunion 1er étage)
- Vœux 2026 : à définir : mercredi 28/01/2026 à 18h30 ?
- Mercredi 28/01/2026 : Bureau Syndical (si vœux avancer l'horaire à 16h00 ?) ?
- Mercredi 11/02/2026 : Conseil Syndical

L'ordre du jour ayant été complément examiné, la séance est levée à 20h00.

Le 26/11/2025

Le secrétaire de séance

Pascal Gentil



Le Président

Jean-Louis REYNAUD



Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
 38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

#### 4. Communication :

- Animations Scolaires : Didier Girard indique que 43 classes sont inscrites dont 29 en Isère et 14 en Savoie.
- La soirée des Ambassadeurs de l'eau aura lieu le 28/11/2025 et il est prévu une sortie « Sur les traces du Castor » le 31/01/2026.
- Parution de la prochaine newsletter en décembre, puis réalisation de deux plaquettes : ressource en eau et ripisylve.
- Concours photos 2025 : Sabine Gandy montre les photos des 5 lauréats du concours photos 2025 ; Les lots suivants ont été distribués :

<b>1<sup>er</sup> prix</b>	<b>Initiation d'une journée à la pêche avec Immersion Pêche</b>	<b>Valeur de 300 € TTC</b>
<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	Bon d'achat au restaurant La Corderie	Valeur de 64 € TTC
<b>3<sup>ème</sup> prix</b>	Descente en canoë Rivière Guiers pour 2 personnes	Valeur de 50 € TTC
<b>4<sup>ème</sup> prix</b>	Location de paddles sur le lac d'Aiguebelette pour 2 personnes	Valeur de 44 € TTC
<b>5<sup>ème</sup> prix</b>	Carnet de 10 entrées adultes pour la baignade écologique Rivièr'Alp aux Échelles	Valeur de 40 € TTC

Débat d'Orientation budgétaire : Didier Girard présente le DOB 2026 : cf annexe

#### Délibérations :

---

- **Convention de mise à disposition 2025 Département de l'Isère** : Sabine Gandy explique qu'il convient de signer une nouvelle convention avec le Département de l'Isère pour la mise à disposition de deux agents :
  - un chargé de projets « grand cycle de l'eau » (grade ingénieur territorial), d'un niveau expérimenté, à hauteur de 40 % d'un ETP qui sera chargé d'exercer des missions de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Il sera notamment chargé de suivre des projets faisant partie du plan pluriannuels d'investissement du SIAGA, de la phase étude à la phase réalisation des travaux ;
  - un géomaticien (grade technicien territorial), d'un niveau expérimenté, à hauteur de 20 % d'un ETP qui sera chargé d'administrer et de développer le système d'information géographique du SIAGA.
- **Création poste catégorie A** : Sabine Gandy explique qu'afin de permettre l'avancement de grade d'un agent directeur technique et administratif du SIAGA, Monsieur Le Président propose de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 18 janvier 2026.
- **Création poste sobriété en eau** : Didier Girard explique que le recrutement d'un(e) Animateur(trice) Territorial(e) Sobriété et Économie d'Eau est nécessaire pour répondre aux attentes de l'agence de l'eau et bénéficier de financements. Cette création de poste s'inscrit dans une démarche collective et ambitieuse, en cohérence avec le Plan Eau national, le PBACC (Plan Bassin d'Adaptation au Changement Climatique), et les objectifs des SDAEP (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable). Le poste sera financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau. Une participation financière aux syndicats Eaux potable (SIEGA, SEA, SIAEP) sera demandée à hauteur de 30 % d'un ETP pour une mise à disposition de l'agent.
- **Convention de mandat CDG 38 chèque déjeuner** : Sabine Gandy explique qu'il convient de signer la convention donnant mandat au CDG38 pour le renouvellement des titres restaurants comprenant la fourniture, gestion et livraison en papier ou dématérialisé.

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



27, Avenue Gabriel Pravaz  
 38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)